



RESSOURCES FALCO LTÉE

ÉTATS FINANCIERS
(en dollars canadiens)

POUR LES EXERCICES TERMINÉS
LES 30 JUIN 2019 ET 2018



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Ressources Falco Ltée

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ressources Falco Ltée (la « Société ») aux 30 juin 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société, qui comprennent :

- les bilans aux 30 juin 2019 et 2018;
- les états de la perte et de la perte globale pour les exercices clos à ces dates;
- les états des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui décrit les questions et les situations indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Nochane Rousseau.

PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal (Québec)
Le 30 septembre 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A122718

Ressources Falco Ltée

Bilans

Aux 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	1 115 750	8 932 271
Comptes débiteurs (note 6)	2 102 343	4 590 387
Charges payées d'avance et autres actifs	163 156	415 654
	<u>3 381 249</u>	<u>13 938 312</u>
Actif non courant		
Trésorerie affectée (note 7)	905 000	905 000
Immobilisations corporelles (note 8)	108 919 623	100 691 463
Actifs d'exploration et d'évaluation (note 9)	21 170 821	22 308 274
Autre actif non courant (note 12)	1 728 528	-
	<u>132 723 972</u>	<u>123 904 737</u>
Total de l'actif	136 105 221	137 843 049
Passif		
Passif courant		
Comptes créditeurs et frais courus (note 10)	4 122 023	25 764 267
Prêt (note 11)	-	10 000 000
Prêt garanti (note 13)	10 000 000	-
Prime différée sur les actions accréditives (note 14)	-	489 851
	<u>14 122 023</u>	<u>36 254 118</u>
Passif non courant		
Impôts sur le résultat différés (note 18)	9 477 000	9 319 000
Passif sur contrat (note 12)	26 115 576	-
	<u>35 592 576</u>	<u>9 319 000</u>
Total du passif	49 714 599	45 573 118
Capitaux propres		
Capital-actions (note 15)	111 934 936	103 235 749
Débeture convertible (note 15)	-	6 875 000
Bons de souscription (note 16)	744 306	4 800 822
Surplus d'apport	13 698 058	8 422 780
Déficit	(39 986 678)	(31 064 420)
Total des capitaux propres	86 390 622	92 269 931
Total du passif et des capitaux propres	136 105 221	137 843 049

Continuité d'exploitation (note 1)

Engagements (note 26)

Capitaux propres sont entièrement attribuables aux actionnaires de Ressources Falco Ltée.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

« Luc Lessard » Administrateur « Paola Farnesi » Administratrice

Les notes font partie intégrante des présents états financiers.

Ressources Falco Ltée

États de la perte et de la perte globale

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
Charges		
Consultants et rémunération (note 21)	3 155 807	3 682 744
Rémunération fondée sur des actions (note 17)	822 993	1 389 666
Honoraires professionnels	729 278	619 475
Frais de bureau et administratifs (note 21)	326 249	488 459
Relations avec les investisseurs et les actionnaires	114 285	336 183
Frais de déplacement	95 803	421 401
Amortissement (note 8)	16 732	12 761
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 9)	4 382 525	-
Recouvrement des coûts (note 21)	(1 178 286)	-
Perte d'exploitation	(8 465 386)	(6 950 689)
Produit d'intérêt	91 734	425 092
Charge d'intérêt (note 21)	(880 482)	(707 454)
Gain (perte) de change	25	(2 356)
Autres produits – prime liée aux actions accréditives (note 14)	489 851	3 394 157
Perte avant les impôts sur le résultat	(8 764 258)	(3 841 250)
Charge d'impôts sur le résultat différés (note 18)	(158 000)	(2 743 557)
Perte nette et perte globale	(8 922 258)	(6 584 807)
Perte nette par action ordinaire		
De base et diluée (note 19)	(0,04)	(0,04)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		
De base et dilué (note 19)	198 598 333	184 869 855

La perte nette et la perte globale sont entièrement attribuables aux actionnaires de Ressources Falco Ltée.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers.

Ressources Falco Ltée

États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Perte nette	(8 922 258)	(6 584 807)
Ajustements :		
Rémunération fondée sur des actions (note 17)	822 993	1 389 666
Amortissement (note 8)	16 732	12 761
Charge de désactualisation sur le prêt garanti de septembre (note 13)	44 600	-
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 9)	4 382 525	-
Autres produits – prime liée aux actions accréditives (note 14)	(489 851)	(3 394 157)
Charge d'impôts sur le résultat différés (note 18)	158 000	2 743 557
Produit net du premier dépôt de l'entente de flux (note 12)	1 650 000	-
Païement des frais de transaction pour l'entente de flux (note 12)	(773 996)	-
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Comptes débiteurs	2 437 965	(1 828 311)
Charges payées d'avance et autres actifs	252 498	(341 137)
Comptes créditeurs et frais courus	2 155 163	3 644 146
Flux de trésorerie nets générés (utilisés) dans le cadre des activités d'exploitation	1 734 371	(4 358 282)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(23 752 777)	(38 300 969)
Investissements dans des actifs d'exploration et d'évaluation	(6 818 599)	(16 301 916)
Crédits d'impôt remboursables reçus	836 105	-
Augmentation de la trésorerie affectée (note 7)	-	(905 000)
Flux de trésorerie nets utilisés aux activités d'investissement	(29 735 271)	(55 507 885)
Activités de financement		
Produit de l'émission de prêts garantis (note 13)	20 000 000	-
Produit de l'émission d'une débenture convertible, net des frais d'émission (note 15)	-	6 875 000
Produit de l'émission d'actions accréditives (note 15)	-	8 500 401
Produit de la levée d'options d'achat d'actions (note 17)	321 505	794 169
Païement de frais d'émission d'actions	(137 126)	(766 272)
Flux de trésorerie nets générés dans le cadre des activités de financement	20 184 379	15 403 298
Diminution de la trésorerie	(7 816 521)	(44 462 869)
Trésorerie au début de l'exercice	8 932 271	53 395 140
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 115 750	8 932 271
Renseignements supplémentaires (note 23)		

Les notes font partie intégrante des présents états financiers.

Ressources Falco Ltée

États des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions	Débiteure convertible	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
		\$		\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2018	189 157 863	103 235 749	6 875 000	4 800 822	8 422 780	(31 064 420)	92 269 931
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	-	(8 922 258)	(8 922 258)
Débiteure convertible (note 15) :							
Conversion en actions ordinaires et en bons de souscription	12 104 444	6 536 400	(7 000 000)	463 600	-	-	-
Frais d'émission d'actions	-	(151 034)	125 000	(10 282)	-	-	(36 316)
Actions émises pour intérêts (note 15)	5 353 791	1 820 289	-	-	-	-	1 820 289
Frais d'émission d'actions	-	(27 476)	-	-	-	-	(27 476)
Bons de souscription expirés (note 16)	-	-	-	(4 509 834)	4 509 834	-	-
Options d'achat d'actions (note 17) :							
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	964 947	-	964 947
Juste valeur des options levées	-	199 503	-	-	(199 503)	-	-
Produit de la levée d'options	1 262 638	321 505	-	-	-	-	321 505
Solde au 30 juin 2019	207 878 736	111 934 936	-	744 306	13 698 058	(39 986 678)	86 390 622
Solde au 1^{er} juillet 2017	179 644 768	95 306 645	-	8 783 009	3 087 664	(24 479 613)	82 697 705
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	-	(6 584 807)	(6 584 807)
Émission d'actions ordinaires à l'achat d'une propriété (note 8)	350 000	402 500	-	-	-	-	402 500
Émission de bons de souscription à l'achat d'une propriété (note 8)	-	-	-	297 500	-	-	297 500
Bons de souscription expirés (note 16)	-	-	-	(4 279 687)	4 279 687	-	-
Placement privé (note 15) :							
Émission d'actions accréditives	7 203 730	8 500 401	-	-	-	-	8 500 401
Prime différée sur les actions accréditives	-	(1 728 895)	-	-	-	-	(1 728 895)
Frais d'émission d'actions	-	(507 029)	-	-	-	-	(507 029)
Débiteure convertible (note 15) :							
Émission d'une débenture convertible	-	-	7 000 000	-	-	-	7 000 000
Frais d'émission	-	-	(125 000)	-	-	-	(125 000)
Options d'achat d'actions (note 17) :							
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	1 523 387	-	1 523 387
Juste valeur des options levées	-	467 958	-	-	(467 958)	-	-
Produit de la levée d'options	1 959 365	794 169	-	-	-	-	794 169
Solde au 30 juin 2018	189 157 863	103 235 749	6 875 000	4 800 822	8 422 780	(31 064 420)	92 269 931

Les notes font partie intégrante des présents états financiers.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

1. Nature des activités et continuité de l'exploitation

Ressources Falco Ltée (« Falco » ou la « Société ») a été constituée en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Business Corporations Act* le 16 mars 2010. Les actions ordinaires de la Société sont négociées sous le symbole « FPC » à la Bourse de croissance TSX. Le 12 juin 2015, la Société a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse du siège social de la Société est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada.

La Société mène des activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur de propriétés minières situées dans le district de Rouyn-Noranda au Québec (Canada), à la recherche de métaux de base et précieux.

Le 30 octobre 2017, la Société a déposé, sur SEDAR, un rapport technique (l'« étude de faisabilité ») conforme au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers intitulé « *Feasibility Study of the Horne 5 Gold Project* », avec une date d'effet au 5 octobre 2017 relative à son gîte Horne 5, situé à Rouyn-Noranda (le « projet Horne 5 » ou le « gîte Horne 5 »). La direction de la Société (la « direction ») a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet Horne 5 avaient été démontrées, et que par conséquent, la phase de développement du projet Horne 5 avait commencé. Ainsi, la Société a reclassé les coûts capitalisés pour le projet Horne 5, des actifs d'exploration et d'évaluation dans les immobilisations corporelles.

Jusqu'à ce qu'il soit déterminé si ses propriétés renferment des réserves ou des ressources minérales pouvant être exploitées économiquement, les propriétés de la Société sont classées dans les propriétés d'exploration et d'évaluation. La recouvrabilité des dépenses d'exploration et d'évaluation différées dépend de la découverte de réserves et de ressources économiquement récupérables; de l'obtention et du maintien des titres et des intérêts bénéficiaires dans les propriétés; de la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour poursuivre l'exploration, l'évaluation et la mise en valeur de ses propriétés; et de l'obtention de certaines autorisations gouvernementales ou du produit de la cession de propriétés. Tout changement aux conditions futures pourrait faire en sorte que la valeur comptable des dépenses d'exploration et d'évaluation différées subisse une dépréciation importante. Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété à l'égard des propriétés minières où elle effectue présentement des travaux d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur, conformément aux normes de l'industrie, ces procédures ne garantissent pas le droit de propriété de la Société. Les droits de propriété pourraient être assujettis à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conformes aux exigences réglementaires.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables de continuité de l'exploitation, lesquels prévoient la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités lorsqu'ils viendront à échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir, c'est-à-dire sur une période d'au moins les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information, sans toutefois s'y limiter. Au 30 juin 2019, la Société avait un fonds de roulement négatif de 10 740 774 \$ (incluant un solde de trésorerie de 1 115 750 \$), un déficit accumulé de 39 986 678 \$ et avait subi une perte de 8 922 258 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2019. Comme la Société est en phase de développement pour le projet Horne 5, elle n'a enregistré aucun produit d'exploitation et ne dispose d'aucune source de flux de trésorerie d'exploitation à l'exception d'une entente de flux avec Redevances Aurifères Osisko Itée (« Osisko ») le 27 février 2019 (note 12).

Le fonds de roulement au 30 juin 2019 ne sera pas suffisant pour honorer ses obligations, ses engagements et ses dépenses budgétées jusqu'au 30 juin 2020. La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes quant aux événements et aux conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société d'assurer la continuité de l'exploitation comme décrite au paragraphe précédent et, par conséquent, à la pertinence de l'utilisation des principes comptables de continuité d'exploitation. Les états financiers ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux dépenses et aux classifications de bilan qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité de l'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités futures et de financer ses activités de développement prévues au gîte Horne 5 dépend de la capacité de la direction à obtenir les approbations des tierces parties et du financement supplémentaire dans le futur. Toute insuffisance de financement peut être palliée par un certain nombre de moyens, y compris, réaliser les prochaines étapes d'entente de flux et l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, sans toutefois s'y limiter. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé (voir les notes 11, 12 et 13), rien ne garantit qu'elle réussira à le faire dans l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités comme prévu, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les états financiers.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

2. Base d'établissement

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »). Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers sont conformes aux conventions et aux méthodes employées au cours de l'exercice financier précédent, à l'exception de ce qui est décrit à la note 4.

Le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvé les états financiers audités le 30 septembre 2019.

3. Résumé des conventions comptables significatives

Les conventions comptables significatives utilisées dans la préparation des présents états financiers sont décrites ci-dessous.

(a) Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique selon la méthode de la comptabilité d'exercice, exception faite des données sur les flux de trésorerie.

(b) Conversion des monnaies étrangères

(i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle de Falco.

(ii) Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de chaque transaction ou évaluation lorsque les éléments sont réévalués. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les gains et les pertes de change qui résultent du règlement de ces transactions et des conversions de fin de période sont comptabilisés à l'état de la perte.

Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques, à moins que ces actifs et passifs ne soient comptabilisés à la valeur marchande, auquel cas ils sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

(c) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant des actifs ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, résilié, annulé ou expiré.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire et sans conditions de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

3. Résumé des conventions comptables significatives (suite)

(c) Instruments financiers (suite)

L'évaluation après la comptabilisation initiale dépend de la classification de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis et leurs caractéristiques :

(i) Actifs financiers

Titres de créance

Aux fins de l'évaluation ultérieure, la Société classe ses titres de créance dans les deux catégories d'évaluation suivantes :

- i. Au coût amorti : Les actifs détenus en vue de recueillir des flux de trésorerie contractuels, où ces flux de trésorerie se composent uniquement de paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Le produit d'intérêt découlant de ces actifs financiers est inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les gains et pertes découlant de la décomptabilisation sont comptabilisés directement au résultat net et présentés dans les autres gains/(pertes), avec les gains et les pertes de change. Les pertes de valeur sont présentées séparément à l'état de la perte et de la perte globale.
- ii. À la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») : Les actifs qui ne répondent pas aux critères de la catégorie au coût amorti (ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») qui n'est présentement pas utilisée par la Société) sont évalués à la JVRN. Un gain ou une perte sur un titre de créance qui est ultérieurement évalué à la JVRN est comptabilisé à l'état de la perte et de la perte globale et est présenté au net dans les autres gains/(pertes) dans la période au cours de laquelle il ou elle survient.

(ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés au montant requis pour les rembourser, déduction faite, lorsqu'elle est importante, d'une décote pour les ramener à la juste valeur. Ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(iii) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des actifs financiers ou des passifs financiers classés à la JVRN, à moins qu'ils n'aient été désignés comme instrument de couverture admissible. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état de la perte et de la perte globale.

Les instruments financiers de la Société se composent des éléments suivants :

Catégorie

Actifs financiers au coût amorti

Passifs financiers au coût amorti

Instrument financier

Trésorerie

Trésorerie affectée

Comptes créditeurs et frais courus

Prêt garanti

(d) Dépréciation d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti

À chaque date de clôture, la Société évalue, de façon prospective, les pertes de crédit attendues reliées à ses titres de créance comptabilisés au coût amorti. La méthodologie en matière de dépréciation appliquée dépend s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit.

Pour les sommes à recevoir la Société applique une approche simplifiée autorisée par l'IFRS 9, pour lesquels les pertes attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des comptes débiteurs. La Société présume qu'il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit pour les instruments présentant un risque de crédit faible.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

3. Résumé des conventions comptables significatives (suite)

(e) Trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse et les montants déposés auprès de banques qui sont encaissables en tout temps sans pénalité.

(f) Crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration minière et d'évaluation

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration minière et d'évaluation admissibles engagées dans la province de Québec. Le crédit est comptabilisé en réduction des dépenses d'exploration et d'évaluation engagées.

(g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition, au développement et à la construction de l'actif jusqu'au moment où l'actif atteint un niveau de capacité opérationnelle prédéterminé par la direction. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges à l'état de la perte et de la perte globale au cours de la période où ils sont engagés.

L'amortissement est calculé pour répartir le coût des immobilisations corporelles, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée d'utilité prévue, selon la méthode du solde dégressif en utilisant les taux annuels suivants :

Équipement de bureau et autres	20-55 %
--------------------------------	---------

La Société répartit le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle entre ses parties significatives (composantes majeures) et amortit séparément chacune de ces parties. Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Les gains et les pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de la cession à la valeur comptable de l'actif et sont inclus à l'état de la perte et de la perte globale.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un actif éligible qui exige une longue période de préparation en vue de son utilisation prévue sont capitalisés dans le coût de cet actif. Un actif éligible est un actif qui nécessite nécessairement une longue période de temps pour se préparer à son utilisation prévue. La capitalisation des coûts d'emprunt cesse lorsque l'actif est complété et prêt pour son utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges financières à l'état de la perte et de la perte globale dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

(h) Dépenses d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les dépenses d'exploration et d'évaluation et les coûts d'acquisition des propriétés minières. Les coûts engagés pour les activités qui précèdent l'exploration et l'évaluation, soit tous les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux d'explorer un secteur, sont passés en charges immédiatement. Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les droits dans des propriétés minières, payés ou acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs, et les coûts liés à la recherche initiale de gîtes minéralisés ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les gîtes minéralisés connus. Les droits miniers sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les pertes de valeur cumulées.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation pour chaque secteur d'intérêt distinct sont capitalisées et comprennent les coûts associés à la prospection, l'échantillonnage, l'excavation de tranchées, le forage et les autres travaux nécessaires à la recherche de minerai comme les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Elles reflètent également les coûts engagés pour établir la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration et l'évaluation ou acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

3. Résumé des conventions comptables significatives (suite)

(h) Dépenses d'exploration et d'évaluation (suite)

Les dépenses d'exploration et d'évaluation incluent le coût pour :

- (i) Établir le volume et la teneur de gîtes par des activités de forage carotté, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage dans un corps minéralisé qui est classé soit comme ressource ou comme réserve ;
- (ii) Déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement ;
- (iii) Les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures ;
- (iv) Les activités relatives aux permis ; et
- (v) Les évaluations économiques visant à déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études d'évaluation, de préfaisabilité et de faisabilité finale.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent les frais généraux directement attribuables à ces activités.

Les flux de trésorerie attribuables aux dépenses d'exploration et d'évaluation capitalisées sont classés dans les activités d'investissement à l'état des flux de trésorerie à la rubrique *Investissements dans des actifs d'exploration et d'évaluation*.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale ont été établies, les actifs d'exploration et d'évaluation s'y rapportant sont testés pour dépréciation et sont transférés aux actifs en cours de construction. Ces montants, auxquels s'ajoutent les coûts de développement minier ultérieurs, sont capitalisés. Les coûts ne sont amortis qu'à compter du moment où le projet est prêt pour l'utilisation prévue par la direction.

Tous les paiements d'option reçus par la Société de la part de tierces parties et tous les crédits d'impôts remboursés à la Société sont crédités au coût capitalisé des actifs d'exploration et d'évaluation. Si les paiements reçus dépassent le coût capitalisé des actifs d'exploration et d'évaluation, l'excédent est comptabilisé comme un produit dans la période où il est reçu. Les montants présentés à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation ne sont pas nécessairement représentatifs de la valeur actuelle ou future. Leur recouvrabilité dépend de la découverte de réserves pouvant être récupérées économiquement, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour compléter le développement, et de la production rentable future ou du produit de la cession.

(i) Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers est passée en revue régulièrement et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins de l'évaluation des montants recouvrables, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des flux de trésorerie séparément identifiables (des « unités génératrices de trésorerie » ou des « UGT »). Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée du coût de cession et la valeur d'utilité (étant la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie prévus de l'actif en question ou de l'UGT). Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de la valeur comptable de l'actif excédant le montant recouvrable.

La Société évalue les pertes de valeur à chaque date de bilan pour des reprises éventuelles lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

(j) Impôts sur le résultat exigibles et différés

La charge d'impôts pour la période comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sont comptabilisés à l'état de la perte et de la perte globale, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont aussi respectivement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les impôts miniers représentent les impôts perçus par les provinces canadiennes à l'égard des activités minières et sont classés dans les impôts sur le résultat puisque ces impôts sont basés sur un pourcentage des profits miniers.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

3. Résumé des conventions comptables significatives (suite)

(j) Impôts sur le résultat exigibles et différés (suite)

Impôts sur le résultat exigibles

La charge d'impôts sur le résultat exigibles correspond aux impôts qui devraient être payables sur le bénéfice imposable pour l'année, en utilisant les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan dans les juridictions où la Société exerce ses activités et génère un bénéfice imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, lorsque approprié, sur la base des montants qu'elle prévoit verser aux autorités fiscales. Les impôts sur le résultat des périodes intermédiaires sont calculés en utilisant le taux d'imposition qui serait applicable au bénéfice annuel total attendu.

Impôts sur le résultat différés

La Société comptabilise les impôts sur le résultat différés selon la méthode de l'actif ou du passif fiscal. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers des actifs et des passifs existants et leur base fiscale. Toutefois, les impôts sur le résultat différés ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice ou la perte comptable ni le bénéfice ou la perte fiscal (e). Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont calculés en utilisant les taux d'imposition (et les lois) en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliquent au revenu imposable dans l'année au cours de laquelle les écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés.

Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentés comme non courants et sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs courants et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

(k) Capital-actions et bons de souscription

Les actions ordinaires et les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ou de bons de souscription sont comptabilisés en diminution des produits dans les capitaux propres au cours de la période où ces transactions ont lieu. Le produit des placements d'unités est réparti entre les actions et les bons de souscription émis. Une valeur est attribuée aux bons de souscription qui font partie des unités en fonction de la valeur résiduelle des unités après déduction de la juste valeur des actions ordinaires.

(l) Contrats de location simple

La détermination à savoir si un arrangement est ou contient un contrat de location est fondée sur la substance de l'arrangement à la date de mise en place. L'arrangement est évalué afin de déterminer si son exécution dépend de l'utilisation d'un actif spécifique (ou de plusieurs actifs spécifiques) et si l'arrangement confère le droit d'utiliser l'actif (ou les actifs), même si ce droit n'est pas explicitement indiqué dans l'arrangement. Les contrats de location en vertu desquels une partie significative des risques et des avantages de la propriété sont conservés par le bailleur sont classés dans les contrats de location simple. Les paiements effectués en vertu de contrats de location simple (déduction faite des incitatifs reçus du bailleur) sont imputés à l'état de la perte et de la perte globale selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

(m) Paiements fondés sur des actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options ») à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche en augmentant le surplus d'apport en fonction du nombre d'options attribuées devant être acquises. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé au moins une fois par an, et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

3. Résumé des conventions comptables significatives (suite)

(m) Paiements fondés sur des actions (suite)

Dans les situations où les instruments de capitaux propres sont émis à des non employés et qu'une partie ou que la totalité des biens ou des services reçus par l'entité à titre de contrepartie ne peut être spécifiquement identifiée, ils sont évalués à la juste valeur du paiement fondé sur des actions. Autrement, les paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus.

Toute contrepartie versée lors de la levée d'options d'achat actions est créditée au capital-actions. Le surplus d'apport résultant de la rémunération fondée sur des actions est transféré au capital-actions lorsque les options sont levées.

Pour les régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie, les justes valeurs sont déterminées à chaque date de présentation de l'information et les changements périodiques sont comptabilisés dans les charges de rémunération, avec une variation correspondante des passifs.

(n) Actions accréditives

La Société finance certaines de ses dépenses d'exploration et d'évaluation par le biais d'émissions d'actions accréditives. La déduction des dépenses relatives aux ressources aux fins de l'impôt sur le résultat fait l'objet d'une renonciation au bénéfice des investisseurs conformément aux lois fiscales en vigueur. La différence (la « prime ») entre le montant comptabilisé en actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions est comptabilisée en tant que gain différé, à la rubrique *Prime différée sur les actions accréditives*, lequel est renversé à l'état de la perte et de la perte globale, à la rubrique *Autres produits – prime liée aux actions accréditives*, lorsque les dépenses admissibles sont effectuées. La Société comptabilise un passif d'impôt différé pour les actions accréditives et une charge d'impôt différé au moment où les dépenses admissibles sont engagées.

Conformément aux conventions de souscription connexes, la Société s'est engagée à dépenser le produit de l'émission d'actions accréditives pour engager des dépenses d'exploration sur les propriétés de ressources au Canada.

(o) Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Un produit reporté découle des paiements échelonnés reçus par la Société en contrepartie d'engagements futurs comme indiqué dans son entente de flux (le « passif sur contrat »).

La comptabilité d'une entente de flux est dépendante des faits et des dispositions de chaque entente. La Société a identifié les principales composantes financières liées à son entente de flux qui résultent de la différence entre le moment de la réception de la contrepartie échelonnée et celui de la livraison des biens promis. La charge d'intérêt du passif sur contrat (note 12) est comptabilisée dans les frais financiers. Le taux d'intérêt a été établi sur la base du taux implicite dans l'entente de flux à la date de mise en place. La contrepartie initiale reçue d'ententes de flux est considérée comme variable, susceptible d'être modifiée selon le nombre total d'onces d'argent livrées dans le futur. Les modifications de contrepartie variable seront inscrites à l'état de la perte et de la perte globale.

À chaque date des états financiers, la Société portera intérêt à la composante financière du passif sur contrat. L'intérêt cumulé augmentera le solde du passif sur contrat, avec une compensation enregistrée en coûts d'emprunt aux immobilisations corporelles (note 8). Cet intérêt est un élément hors caisse et n'est pas enregistré comme tel à l'état des flux de trésorerie. Au début de la production, le passif sur contrat, y compris l'intérêt cumulé, sera prise en compte dans les produits pour la durée de vie de la mine.

Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'obtention d'un contrat avec un client sont capitalisés comme autres actifs non courants. Au début de la production, les autres actifs non courants seront portés en charges sur la durée de vie de la mine. Ces coûts sont l'objet d'une dépréciation lorsque le montant résiduel de la contrepartie à recevoir est supérieur aux coûts directement reliés à la fourniture des biens qui n'ont pas été comptabilisés comme charges.

(p) Résultat (perte) par action

Le résultat (perte) par action (« RPA ») est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour chaque période. Le RPA de base est obtenu en divisant le profit ou la perte attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de Falco pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de cette période.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

3. Résumé des conventions comptables significatives (suite)

(p) *Résultat (perte) par action (suite)*

Le RPA dilué est calculé en prenant en compte la conversion, la levée ou l'émission éventuelle de titres seulement lorsque la conversion, la levée ou l'émission ont un effet dilutif sur le résultat par action. Le calcul tient aussi compte des actions émises et détenues en fidéicommiss. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des bons de souscription et des options. Lorsque la Société déclare une perte, la perte nette diluée par action ordinaire est égale à la perte nette de base par action ordinaire due à l'effet anti dilutif des bons de souscription et des options d'achat d'actions en circulation.

(q) *Information sectorielle*

Les secteurs d'exploitation sont présentés d'une façon conséquente avec la façon dont l'information est fournie au chef de la direction, qui joue le rôle de principal décideur opérationnel. La responsabilité d'allouer les ressources et d'évaluer le rendement des secteurs d'exploitation de la Société revient au chef de la direction. La Société gère ses activités en un seul secteur d'exploitation, qui consiste en l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières au Canada.

4. Normes comptables adoptées et normes comptables émises, mais pas encore en vigueur

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, la Société a adopté la convention comptable suivante :

IFRS 9, *Instruments financiers*

Au 1er juillet 2018, la Société a adopté IFRS 9 de manière rétrospective avec retraitement des périodes comparatives conformément à l'IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, sous réserve de certaines exceptions prévues par l'IFRS 9. L'IFRS 9 fournit les directives sur la comptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers et remplace IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur la valeur comptable des actifs et passifs financiers de la Société à la date de transition, ni sur l'information de la période comparative; ainsi, les chiffres comparatifs n'ont pas été retraités.

La Société n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 1^{er} juillet 2019. Plusieurs de ces mises à jour ne s'appliquent pas à la Société et ne sont donc pas abordées ci-dessous.

IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a émis l'IFRS 16. L'IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (« locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). L'IFRS 16 remplace l'IAS 17 – *Contrats de location* et les interprétations s'y rapportant. Sauf dans certains cas très précis, tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le début du contrat de location et, si les paiements de location sont échelonnés dans le temps, obtient aussi du financement. Par conséquent, l'IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simples ou en contrats de location-financement, telle que requise par l'IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires. En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

- (i) des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur ; et
- (ii) l'amortissement des actifs en location séparément de sa part des passifs en location à l'état des résultats.

La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption de l'IFRS 16 n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers de la Société basé sur ses contrats de location actuels.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

5. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et à des hypothèses pour l'avenir. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont évaluées en continu et sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, notamment les attentes à l'égard d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les principaux secteurs où la direction doit recourir à des estimations et des hypothèses qui posent un risque significatif de provoquer des ajustements matériels à la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice financier se rapportent à l'hypothèse de continuité d'exploitation, à la dépréciation des actifs non financiers, aux impôts sur le résultat et à la comptabilisation des ententes de flux.

(i) Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant ses futurs besoins en fonds de roulement implique l'exercice d'un jugement. Les estimations et les hypothèses sont évaluées en continu et sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, notamment les attentes à l'égard d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances (note 1).

(ii) Dépréciation d'actifs non financiers

Les groupes d'actifs sont passés en revue pour évaluer s'il existe des indications de perte de valeur à chaque date de bilan ou lorsqu'un événement déclencheur est identifié.

Pour les actifs d'exploration et de l'évaluation, les facteurs qui peuvent déclencher un test de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, l'échéance du droit d'explorer dans un secteur spécifique au cours de la période ou dans un avenir rapproché et qu'il n'est pas prévu de le renouveler; lorsque d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation dans un secteur spécifique ne sont ni budgétées ni planifiées; lorsque l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et que la Société a décidé de mettre fin à de telles activités dans un secteur spécifique; lorsque des données suffisantes existent pour indiquer que, bien que le développement dans un secteur spécifique pourrait probablement aller de l'avant, il est peu probable que la valeur comptable des actifs soit recouvrée en entier advenant un développement fructueux ou une vente; des tendances négatives importantes dans l'industrie ou l'économie en général; des interruptions des activités d'exploration et d'évaluation; et des baisses significatives des prix actuels ou prévus pour les matières premières.

Pour les actifs d'immobilisations corporelles, les facteurs qui peuvent déclencher un test de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, la preuve que la valeur de l'actif a baissé au cours de la période, des changements significatifs ayant eu un effet défavorable sur la Société ont été observés au cours de la période, des éléments de désuétude ou des dommages matériels ont été constatés et la valeur comptable des actifs nets de la Société dépasse sa capitalisation boursière. Pour les besoins de l'évaluation de la dépréciation pour les actifs d'immobilisations corporelles la direction estime la valeur recouvrable de chaque UGT sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

L'évaluation de la dépréciation d'actifs non financiers nécessite de porter des jugements lorsque vient le temps d'évaluer s'il existe des indications à l'effet qu'un test de dépréciation officiel serait nécessaire à l'égard des actifs non financiers de la Société. Tout changement dans les jugements portés lors de la détermination de la juste valeur des actifs non financiers pourrait avoir une incidence sur l'analyse de dépréciation.

La direction a déterminé qu'une indication à l'effet que des actifs non financiers pourraient ne pas être recouvrables est survenue en 2019. Les coûts capitalisés pour le projet Horne 5 sont inclus dans les immobilisations corporelles. Le projet Horne 5 est le plus important actif non financier de la Société et a été établi l'UGT de la Société le 30 juin 2019.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

5. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

(ii) Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

Le 30 juin 2019, la Société a déterminé le montant recouvrable de l'UGT en calculant la juste valeur diminuée du coût de cession (« JVDCC ») qui a été évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie, qui tiennent compte des coûts en immobilisations qui seront engagés pour la réalisation du projet Horne 5 selon l'échéancier de construction prévu, ainsi que les liquidités générées par les ventes ultérieures de la production du projet Horne 5 sur la base des hypothèses du projet. Les principales hypothèses utilisées pour cette estimation comprennent le coût en immobilisations du projet Horne 5, la production estimée, le prix de vente de l'or à long terme (1 300 \$ US/oz), le taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien à long terme (1,00 \$ US = 1,28 \$), les coûts d'exploitation prévus ainsi que le taux d'actualisation (12,5 %), lesquels sont basés sur l'estimation des risques associés aux flux de trésorerie projetés, en s'appuyant sur l'information disponible à la date du test de dépréciation. La Société a déterminé que la valeur recouvrable dépassait la valeur comptable et, de ce fait, aucune dépréciation n'a été enregistrée.

La JVDCC estimée peut-être affectée par un ou plusieurs changements dans les estimations utilisées. Toutes modifications d'estimations significatives au cours de périodes ultérieures peut entraîner une perte de valeur.

(iii) Impôts sur le résultat

La Société est assujettie aux impôts sur le résultat dans certaines juridictions au Canada. Un jugement important doit être posé pour déterminer la provision totale à l'égard des impôts sur le résultat. La Société est aussi assujettie aux vérifications fiscales habituelles. Lorsque le résultat final des vérifications fiscales est différent des montants qui ont été comptabilisés, ces différences peuvent avoir une incidence sur les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat exigibles et différés au cours de la période où une telle détermination est faite.

(iv) Comptabilisation des ententes de flux

La Société a conclu l'entente de flux et a reçu 25 000 000 \$ le 27 février 2019 qui a été utilisé pour le développement du projet Horne 5 (voir également la note 12). Le traitement du dépôt en tant qu'un passif sur contrat est un jugement important et est basé sur la livraison prévue de la production future de la Société.

La direction a exercé son jugement dans l'application de la norme comptable IFRS 15 à ce contrat. Pour établir le prix de transaction de l'entente de flux, la Société a estimé le calendrier et la valeur des livraisons futures afin de déterminer le taux d'intérêt de 13 % implicite dans l'entente de flux. Ces estimations sont sujettes à des variations et peuvent avoir une incidence sur le calendrier et le montant des revenus comptabilisés.

6. Comptes débiteurs

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Taxes de vente	104 920	2 591 717
Crédits d'impôt remboursables ⁽ⁱ⁾	1 417 160	1 467 239
Autres	580 263	531 431
	<u>2 102 343</u>	<u>4 590 387</u>

(i) Les crédits d'impôts remboursables se rapportent aux crédits d'impôts disponibles dans la province de Québec à l'égard des dépenses admissibles.

7. Trésorerie affectée

Le 27 juin 2017, la Société a clôturé une facilité de crédit renouvelable de 5 000 000 \$ (la « facilité de crédit ») avec la Banque Nationale du Canada (le « prêteur »), laquelle est garantie par une hypothèque en faveur du prêteur sur un compte de dépôt en garantie maintenu par la Société. La facilité de crédit sera utilisée afin de garantir les obligations de la Société envers Hydro-Québec (« HQ ») en lien avec certains travaux électriques et d'ingénierie à être effectués dans le cadre du développement de son projet Horne 5, et, selon le consentement d'une tierce partie, pour d'autres fins acceptées par le prêteur. La facilité de crédit fournira à la Société l'accès à des lettres de crédit de soutien et des lettres de garantie émises par le prêteur à HQ au nom de la Société. La facilité de crédit est non engagée, ce qui signifie que le prêteur peut, à sa seule discrétion : (i) mettre fin au droit de la Société d'effectuer des demandes de lettres de crédit le jour même, et (ii) déclinier une demande de la Société pour l'émission d'une lettre de crédit. Le 4 juillet 2017, la Société a porté en garantie un montant de 905 000 \$ en échange d'une lettre de crédit de soutien en faveur d'HQ, réduisant le montant disponible de la facilité de crédit d'un montant identique.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles

	Équipement minier	Terrain et bâtiments	Construction en cours	Équipement de bureau et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 30 juin 2017	6 584 471	2 946 900	-	407 469	9 938 840
Acquisitions	10 244 461	34 996 460	8 231 558	26 104	53 498 583
Transfert des actifs d'exploration et d'évaluation (note 9)	-	-	37 531 876	-	37 531 876
Solde au 30 juin 2018	16 828 932	37 943 360	45 763 434	433 573	100 969 299
Acquisitions	1 041 771	3 123 341	2 972 440	24 171	7 161 723
Coûts d'emprunt capitalisés (note 12)	-	-	1 115 576	-	1 115 576
Transfert des coûts du programme de relocalisation	-	(22 500 000)	22 500 000	-	-
Solde au 30 juin 2019	17 870 703	18 566 701	72 351 450	457 744	109 246 598
Amortissement cumulé					
Solde au 30 juin 2017	-	-	-	209 266	209 266
Amortissement	-	-	-	12 761	12 761
Amortissement capitalisé dans les actifs d'exploration et d'évaluation	-	-	-	55 809	55 809
Solde au 30 juin 2018	-	-	-	277 836	277 836
Amortissement	-	-	-	16 732	16 732
Amortissement capitalisé dans les actifs d'exploration et d'évaluation	-	-	-	32 407	32 407
Solde au 30 juin 2019	-	-	-	326 975	326 975
Valeur comptable					
Au 30 juin 2018	16 828 932	37 943 360	45 763 434	155 737	100 691 463
Au 30 juin 2019	17 870 703	18 566 701	72 351 450	130 769	108 919 623

En janvier 2017, la Société a conclu une entente d'option avec une tierce partie visant l'acquisition de terrains et de bâtiments adjacents au projet Horne 5. Le prix d'acquisition était 5 400 000 \$, incluant un dépôt non remboursable de 75 000 \$ versé à la signature de l'entente d'option. La Société a exercé l'option le 5 juillet 2017 et a versé un deuxième paiement de 2 625 000 \$. Le solde de 2 700 000 \$ a été payé en décembre 2017.

Le 24 mars 2017, la Société a conclu une entente initiale pour assurer l'ingénierie, l'approvisionnement, la livraison, et les services reliés à la performance et à l'installation des systèmes de hissage pour le projet Horne 5 (le « contrat »). Les systèmes de hissage comprendront un treuil de production, un treuil auxiliaire et un treuil de service. Le contrat, d'une valeur estimée à environ 28 900 000 \$, dont 7 825 000 \$ étaient engagés et payés au 30 juin 2019, peut être résilié en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation. Ces montants sont comptabilisés à la rubrique équipement minier.

En mai 2017, la Société a conclu une entente d'option avec une tierce partie visant l'acquisition de terrains et de bâtiments adjacents au projet Horne 5. Le prix d'acquisition était 667 460 \$, incluant un dépôt non remboursable de 300 000 \$ versé à la signature de l'entente d'option. En décembre 2017, la Société a exercé cette option et payé le solde résiduel.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles (suite)

Le 12 septembre 2017, la Société a conclu un protocole d'entente (le « protocole ») avec la Commission scolaire de Rouyn-Noranda (la « Commission scolaire ») concernant l'acquisition d'un immeuble (le « Pavillon Quémont ») situé sur le site du projet Horne 5. Le protocole confirme que Falco deviendra propriétaire du Pavillon Quémont à l'achèvement des activités de relocalisation (le « programme de relocalisation »). Selon le programme de relocalisation, les activités de formation et d'intégration au marché du travail du Pavillon Quémont seront intégrées au Complexe La Source-Polymétier (le « Complexe »). Falco a financé et a réalisé l'agrandissement du Complexe afin d'accueillir ces nouvelles activités et a transféré le bâtiment le 28 juin 2018 à la Commission scolaire. Les coûts de construction dans le cadre du programme de relocalisation totalisaient 22 500 000 \$, et ont été reclassés de la rubrique terrain et bâtiments vers construction en cours le 30 septembre 2018. Falco n'a pas d'autres engagements envers la Commission scolaire.

Le 5 octobre 2017, la Société a clôturé l'acquisition de la propriété Donalda (« Donalda »), auprès d'Entreprises minières Globex Inc. (« Globex ») qui est comptabilisé à titre de terrain et bâtiments. En contrepartie, Falco a versé 300 000 \$ en trésorerie et émis 350 000 unités à Globex. Chaque unité se compose d'une action ordinaire de Falco (une « action ordinaire ») et d'un bon de souscription d'action ordinaire (« bon de souscription ») de Falco. Chaque bon de souscription confère à Globex le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,15 \$, pour une période de cinq ans suivant la date de clôture. De plus, la Société a accordé à Globex une redevance brute de métaux de 2,5 % sur toute la production minérale issue de Donalda et a transféré la participation de 100 % de Falco dans la propriété Dickenson. Au 5 octobre 2017, la juste valeur estimée des actions ordinaires était de 402 500 \$ et la juste valeur estimée des bons de souscription, telle que déterminée par le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes, était de 297 500 \$ (note 16).

Comme le Complexe a été construit sur un terrain appartenant à la ville de Rouyn-Noranda (la « ville ») où des activités sportives et communautaires ont été effectuées, Falco a conclu en décembre 2018 une entente avec la ville, modifié en août 2019, pour financer et construire l'infrastructure nécessaire au déplacement de ces activités au plus tard le 1^{er} juin 2021 pour un montant maximal de 2 500 000 \$.

9. Actifs d'exploration et d'évaluation

Le 30 octobre 2017, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet Horne 5 avaient été démontrées et, par conséquent, la phase de développement du projet Horne 5 a commencé. Ainsi, la Société a reclassé les coûts capitalisés pour le projet Horne 5, des actifs d'exploration et d'évaluation aux immobilisations corporelles. Les montants capitalisés sur le projet Horne 5 seront comptabilisés au coût jusqu'à ce que le projet ait atteint la production commerciale, soit vendu, abandonné ou que la Société juge qu'il ait subi une perte de valeur. Les actifs d'exploration et d'évaluation associés ont fait l'objet d'un test de dépréciation immédiatement avant le reclassement des actifs d'exploration et d'évaluation.

Dans le cadre de son évaluation de la dépréciation potentielle du projet Horne 5, la direction a utilisé l'approche axée sur la « juste valeur diminuée des coûts de la vente ». La juste valeur a été établie à partir de la capitalisation boursière de la Société au 30 octobre 2017, et la direction est arrivée à la conclusion que la juste valeur diminuée des coûts de la vente était supérieure à la valeur comptable du projet Horne 5. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été jugée nécessaire avant le reclassement dans les immobilisations corporelles.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

9. Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

La Société a engagé les coûts décrits ci-dessous à ses actifs d'exploration et d'évaluation situés dans le district de Rouyn-Noranda pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018 :

	Pour l'exercice terminé le 30 juin 2019			
	Projet Horne 5	Camp Central ⁽ⁱⁱ⁾	Autres propriétés ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2018	-	14 009 617	8 298 657	22 308 274
Rémunération	-	81 368	152 852	234 220
Forage et compilation de données	-	1 825 074	210 943	2 036 017
Géologie	-	15 511	213 834	229 345
Géophysique	-	36 626	302 338	338 964
Administration et autres	-	56 818	332 963	389 781
Total des dépenses pour la période	-	2 015 397	1 212 930	3 228 327
Crédits d'impôt remboursables	-	23 191	(6 446)	16 745
Total pour la période, net des crédits d'impôt	-	2 038 588	1 206 484	3 245 072
Radiations pour la période ^(iv)	-	(3 797 106)	(585 419)	(4 382 525)
Solde au 30 juin 2019	-	12 251 099	8 919 722	21 170 821

	Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018			
	Projet Horne 5 ⁽ⁱ⁾	Camp Central ⁽ⁱⁱ⁾	Autres propriétés ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2017	32 989 263	3 614 336	5 540 853	42 144 452
Rémunération	95 326	477 187	129 834	702 347
Forage et compilation de données	79 455	10 961 448	1 866 463	12 907 366
Géologie	2 000	35 179	286 634	323 813
Géophysique	945	344 167	357 404	702 516
Environnement	101 486	259 979	177	361 642
Étude de faisabilité	1 234 971	-	-	1 234 971
Étude d'impact environnemental	1 194 630	-	-	1 194 630
Administration et autres	652 931	28 057	215 204	896 192
Total des dépenses pour la période	3 361 744	12 106 017	2 855 716	18 323 477
Crédits d'impôt remboursables	(15 179)	(514 688)	(97 912)	(627 779)
Total pour la période, net des crédits d'impôt	3 346 565	11 591 329	2 757 804	17 695 698
Transfert entre propriétés ^(v)	1 196 048	(1 196 048)	-	-
Transfert aux immobilisations corporelles ^(v) (note 8)	(37 531 876)	-	-	(37 531 876)
Solde au 30 juin 2018	-	14 009 617	8 298 657	22 308 274

(i) Comprend les coûts d'acquisition historiques de 6 496 194 \$ en lien avec l'acquisition des droits d'exploration et/ou des claims.

(ii) Le Camp Central est situé au nord du projet Horne 5. Il couvre une superficie d'environ 289 kilomètres carrés et englobe plusieurs anciennes mines d'or et de métaux de base.

(iii) Y compris les propriétés du camp Noranda.

(iv) Au cours des exercices terminés le 30 juin 2019, la Société a radié 100 % des coûts capitalisés historiques se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

(v) Ces coûts ont été engagés pour établir la viabilité technique et commerciale du projet Horne 5 par une étude de faisabilité et ont été reclassés dans les immobilisations corporelles (voir aussi note 8).

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

9. Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Glencore Canada Corporation (« Glencore Canada »)

En vertu d'une entente d'acquisition datée du 28 mars 2011 et assignée à la Société en septembre 2012 et compte tenu, entre autres, de nouvelles transactions entre la Société et Glencore Canada ainsi qu'entre Glencore Canada et BaseCore Metals LP (« Basecore »), Glencore Canada demeure le propriétaire de l'option d'approvisionnement en vue d'acquérir la production du projet Horne 5 et BaseCore détient une redevance de 2 % NSR sur le projet Horne 5.

Les obligations de Falco envers Glencore Canada et BaseCore, y compris, respectivement, ce qui a trait à l'option d'approvisionnement et au droit de redevance, ainsi que le paiement de tout dommage causé par Falco à Glencore Canada sont garantis par des actes d'hypothèques pour un montant maximal de 100 millions de dollars (Glencore Canada) et de 45 millions de dollars (BaseCore).

Par ailleurs, le projet Horne 5 est adjacent aux opérations de Glencore Canada et la Société est contractuellement tenue d'obtenir des autorisations de temps à autre de Glencore Canada afin de réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur leurs opérations.

10. Comptes créditeurs et frais courus

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	2 724 061	22 002 670
Retenues à payer	210 074	1 321 550
Passif à court terme pour l'acquisition d'une propriété	946 900	946 900
Intérêts payables sur le prêt (note 11)	-	1 493 147
Intérêts payables sur le prêt garanti (note 13)	240 988	-
	4 122 023	25 764 267

En septembre 2014, la Société a conclu une entente d'option avec la ville visant à acquérir les droits de surface pour un terrain situé au-dessus du gîte Horne 5. L'entente procure à la Société l'option d'acquérir, sur une période de 5 ans, d'autres terrains près du secteur du projet Horne 5. Le 29 juin 2017, la Société a exercé l'option pour un prix d'acquisition total de 2 946 900 \$. Le 13 décembre 2018, la ville et Falco ont convenu de reporter la date de paiement du montant résiduel de 946 900 \$ au 1^{er} janvier 2020.

11. Prêt

Le 30 mai 2016, la Société a clôturé un financement avec Osisko, un actionnaire qui exerce une influence notable sur la Société et donc une partie liée, en vertu duquel Osisko a consenti un prêt de 10 000 000 \$ (le « prêt »). Le prêt avait une échéance initiale de 18 mois, qui a été reportée au 28 février 2019 le 19 décembre 2018. Les intérêts sont payables sur le montant de capital du prêt à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement, exigible au moment du remboursement de capital. Les intérêts ont été cumulés jusqu'au 31 mai 2018 (total de 1 493 147 \$), et si une entente de flux (tel que ce terme est défini ci-dessous à note 12) n'est pas conclue d'ici le 28 février 2019, les intérêts seront cumulés rétroactivement à compter du 1^{er} juin 2018.

L'entente de flux a été conclue le 27 février 2019, le prêt a été remboursé (voir note 12) et les intérêts du prêt ont été réglés par l'émission d'actions ordinaires (note 15).

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

12. Passif sur contrat

Le 27 février 2019, la Société a conclu la signature d'une entente de flux avec Osisko, en vertu de laquelle Osisko fournira à la Société des paiements par tranches totalisant jusqu'à 180 millions de dollars, en vue de financer le développement du projet Horne 5, payable de la façon suivante :

- Un premier dépôt de 25 000 000 \$ à la clôture de l'entente de flux, net de tout montant dû par la Société à Osisko, incluant le remboursement du montant de capital du prêt (10 000 000 \$), du montant de capital du prêt de 10 000 000 \$ octroyé en septembre 2018 (note 13), des montants à payer (2 750 000 \$) pour des services professionnels et des frais de transaction (600 000 \$) ;
- Un deuxième dépôt de 20 000 000 \$ lorsque la Société aura reçu toutes les approbations importantes nécessaires de la tierce partie, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface ;
- Un troisième dépôt de 35 000 000 \$ suivant la réception de tous les permis importants requis pour la construction d'une mine sur le projet Horne 5, une décision positive quant à la construction du projet Horne 5 et la levée d'un minimum de 100 000 000 \$ sur le marché des actions, dans le cadre d'une entente de coentreprise ou de tout autre financement ne générant pas de dette pour la construction de la mine ;
- Un quatrième dépôt de 60 000 000 \$ lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées pour le projet Horne 5 sera démontrée ; et
- Un cinquième dépôt optionnel de 40 000 000 \$ à la seule discrétion d'Osisko d'augmenter le pourcentage du flux, payable au même moment que le quatrième dépôt.

Selon les termes de l'entente de flux, Osisko fera l'acquisition de 90 % de l'argent payable du projet Horne 5, augmentant à 100 % de l'argent payable du projet Horne 5 dans le cas où le cinquième dépôt optionnel est effectué. En échange de l'argent livré en vertu de l'entente de flux, Osisko effectuera des paiements en continu à la Société équivalant à 20 % du cours de l'argent le jour de la livraison, ne dépassant pas 6,00 \$ US par once d'argent. L'argent produit du projet Horne 5 et des propriétés situées dans le secteur d'intérêt de 5 km sera assujetti à l'entente de flux.

La clôture de l'entente de flux était assujettie, sans limitations, à la satisfaction des conditions habituelles, incluant l'obtention des approbations réglementaires et l'approbation des actionnaires désintéressés de Falco (l'« approbation »). L'approbation a été obtenue lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Falco qui a eu lieu le 29 novembre 2018.

L'entente de flux était assujettie à un droit de premier refus en faveur de Glencore Canada, droit qui n'a pas été exercé.

Au 30 juin 2019, la Société avait engagé des coûts de transaction s'élevant à 1 728 528 \$ en lien avec le passif sur contrat, lequel est comptabilisé en tant qu'autre actif non courant au bilan.

La répartition du passif sur contrat au 30 juin 2019 est comme suit :

	\$
Premier dépôt du passif sur contrat	25 000 000
Amortissement de la composante financière du passif sur contrat	1 115 576
Solde	26 115 576

En vertu de l'IFRS 15, l'entente de flux est considérée comme ayant une composante financière significative sur laquelle un taux d'intérêt implicite est calculé et ajouté au passif sur contrat, qui sera amorti lorsque le flux commencera à être remboursé. En vertu de cette réglementation, la Société a établi un intérêt hors caisse théorique, qui est assujetti la capitalisation des immobilisations corporelles en tant que coûts d'emprunt, à chaque date des états financiers en se basant sur le taux d'intérêt implicite à la conclusion de l'entente de flux et un montant équivalent sera ajouté au passif sur contrat. Cet intérêt cumulé n'est pas un passif sur contrat, mais est destiné à répartir le coût de l'entente de flux pendant la période où elle est en suspens. Cet intérêt cumulé est un élément hors caisse et, par conséquent, est présenté à l'état de flux de trésorerie. Au début de la production, le passif sur contrat, y compris l'intérêt cumulé, sera pris en compte dans les produits pour la durée de vie de la mine.

En vertu de l'entente de flux, la Société a accepté de payer des frais d'engagement de capital de 2 000 000 \$. Ces frais sont payables lorsqu'Osisko fournira le troisième dépôt en vertu de l'entente de flux.

Les obligations de Falco envers Osisko à l'égard de l'entente de flux sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 600 millions de dollars.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

13. Prêts garantis

Le 10 septembre 2018, la Société a clôturé une entente de prêt garanti de premier rang avec Osisko (le « prêt garanti de septembre »). Selon les termes du prêt garanti de septembre, Osisko a fourni un prêt de 10 000 000 \$ (le « montant de capital ») à la Société. Le prêt garanti de septembre avait une date d'échéance initiale au 31 décembre 2018, laquelle a été reportée au 28 février 2019 le 19 décembre 2018. Les intérêts étaient payables sur le montant de capital à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement et les intérêts cumulés étaient payables lors du remboursement du montant de capital. Le montant de capital a été remboursé à la date de clôture de l'entente de flux (voir note 12) et les intérêts payables ont été réglés par l'émission d'actions ordinaires (voir note 15). Les frais de transaction engagés sur le prêt garanti de septembre totalisent 44 600 \$ et sont comptabilisés dans les charges d'intérêt à l'état de la perte et de la perte globale pour l'exercice terminé le 30 juin 2019.

Le 22 février 2019, Falco a clôturé une entente de prêt garanti de premier rang avec Osisko (le « prêt garanti »). Selon les termes du prêt garanti, Osisko a fourni à Falco un prêt de 10 000 000 \$. La date d'échéance du prêt garanti est le 31 décembre 2019 et les intérêts doivent être payés sur les 10 000 000 \$ à un taux annuel de 7 %, composé trimestriellement. Les intérêts courus doivent être payés lors du remboursement du montant de capital du prêt garanti, qui doit être repayé au plus tard le 31 décembre 2019.

14. Prime différée sur les actions accréditives

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	489 851	2 284 567
Prime différée sur les actions accréditives émises nette des frais d'émission d'actions (note 15)	-	1 599 441
Comptabilisation de la prime différée sur les actions accréditives	(489 851)	(3 394 157)
Solde à la fin de l'exercice	-	489 851

15. Capital-actions

Autorisé : Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale
Émis et entièrement payé : 207 878 736 actions ordinaires

Transactions de financement ayant un impact sur le capital-actions pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 :

i. Émission d'actions aux fins de règlement d'une dette

Le 27 février 2019, la Société et Osisko se sont entendues quant au règlement de l'intérêt dû aux termes du prêt et du prêt garanti de septembre par l'émission d'actions ordinaires. Le montant de capital de chaque prêt a été remboursé au moyen du premier versement aux termes de l'entente de flux et l'intérêt dû aux termes de ces prêts totalisant 1 820 289 \$ a été réglé au moyen de l'émission de 5 353 791 actions ordinaires au prix du marché à 0,34 \$ l'action (frais d'émissions totalisant 27 476 \$). Ces actions étaient assujetties à une période de détention se terminant le 27 juin 2019.

ii. Débenture convertible

Le 29 juin 2018, la Société a clôturé une transaction de financement (la « débenture convertible ») avec Osisko pour un montant de 7 000 000 \$. Selon les termes de la débenture convertible, Osisko a fait l'acquisition d'une débenture garantie (la « débenture ») d'un montant en capital de 7 000 000 \$ (le « capital »).

À la date de l'approbation, la débenture a été convertie en 12 104 444 unités de la Société (les « unités converties »). Chaque unité convertie se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription donne le droit au porteur d'acheter une action ordinaire, sous réserve des clauses d'anti-dilution habituelles, au prix de 0,75 \$ pour une période de 36 mois à compter de la date d'émission des unités converties.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

15. Capital-actions (suite)

ii. Débenture convertible (suite)

Le produit brut des unités converties a été réparti entre les actions ordinaires (6 536 400 \$) et les bons de souscription (463 600 \$), en se basant sur la juste valeur des actions ordinaires à la date de clôture de la débenture convertible, la valeur résiduelle des unités converties étant allouée aux bons de souscription (voir note 16). Des frais d'émission de 161 316 \$ ont été imputés aux unités converties, dont un montant de 151 034 \$ a été alloué aux actions ordinaires et 10 282 \$ aux bons de souscription, au prorata du produit respectivement alloué.

Transaction de financement ayant un impact sur le capital-actions pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 :

i. Placement privé négocié (21 décembre 2017)

Le 21 décembre 2017, la Société a clôturé un placement privé négocié d'actions accréditatives (le « placement privé »), émettant 7 203 730 actions accréditatives pour un produit brut de 8 500 401 \$, et a comptabilisé une prime différée sur les actions accréditatives de 1 728 895 \$. Les frais d'émission d'actions s'élèvent à 636 483 \$ et ont été alloués au capital-actions (507 029 \$) et à la prime différée sur les actions accréditatives (129 454 \$). Au 31 décembre 2018, la Société avait honoré son engagement de dépenser le produit brut pour réaliser des activités d'exploration.

Certains dirigeants et administrateurs de Falco et d'Osisko ont participé au placement privé et ont acquis 524 700 actions accréditatives. Ces transactions ont été réalisées aux mêmes modalités et conditions que celles offertes aux autres participants.

16. Bons de souscription

Le tableau qui suit présente les variations des bons de souscription pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018 :

	Nombre de bons de souscription	Prix de levée moyen pondéré \$
Solde au 30 juin 2017	28 281 717	1,55
Émis	350 000	1,15
Expirés	(12 091 675)	1,45
Solde au 30 juin 2018	16 540 042	1,61
Émis	6 052 222	0,75
Expirés	(16 190 042)	1,62
Solde au 30 juin 2019	6 402 222	0,77

Les bons de souscription en circulation au 30 juin 2019 se présentent comme suit :

Prix de levée (\$)	Nombre de bons de souscription	Date d'expiration	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée (années)
0,75	6 052 222	28 novembre 2021	2,4
1,15	350 000	4 octobre 2022	3,3
	6 402 222		

Les bons de souscription émis le 5 octobre 2017 (note 8) sont comptabilisés à leur juste valeur telle que déterminée par le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,75 %
Durée de vie prévue des bons de souscription	5 ans
Volatilité annualisée	98 %
Taux de dividende	-
Juste valeur moyenne pondérée par bon de souscription	0,85 \$

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

17. Rémunération fondée sur des actions

Options d'achat d'actions

Dans le cadre du régime d'options, le conseil peut, de temps à autre, à sa discrétion, attribuer aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société, des options d'achat d'actions incessibles, pourvu que le nombre d'actions réservées pour l'émission ne dépasse pas 10 % des actions émises et en circulation, y compris toutes les actions réservées en vertu de tous les autres arrangements de rémunération fondée sur des actions mis en place. La durée maximale des options d'achat d'actions est de 10 ans et les conditions d'acquisition des droits sont à la discrétion du conseil.

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2019, 7 369 000 options d'achat d'actions (3 206 000 options d'achat d'actions durant l'exercice terminé le 30 juin 2018) ont été attribuées à des administrateurs, des dirigeants et des employés clés. Le prix de levée des options d'achat d'actions attribuées a été fixé en fonction du prix de clôture de l'action la veille de l'attribution. Les options d'achat d'actions attribuées sont acquises par tranche d'un tiers à chaque date d'anniversaire et ont un terme de 5 ans.

Le tableau suivant résume l'information concernant les variations des options d'achat d'actions au cours des deux derniers exercices :

	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré (\$)
Solde au 30 juin 2017	9 151 736	0,49
Attribuées	3 206 000	0,95
Levées	(1 959 365)	0,41
Expirés	(50 000)	0,45
Solde au 30 juin 2018	10 348 371	0,65
Attribuées	7 369 000	0,30
Levées	(1 262 638)	0,25
Renoncées	(410 172)	0,93
Expirés	(2 163 204)	0,43
Solde au 30 juin 2019	13 881 357	0,52
Options pouvant être levées au 30 juin 2019	4 239 724	0,68

À la date d'attribution, les options d'achat d'actions sont comptabilisées à leur juste valeur telle que déterminée par le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes et des hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les exercices terminés le 30 juin 2019 et 2018 :

	2019	2018
Taux d'intérêt sans risque	1,37 %	1,72 %
Durée de vie prévue des options	4,9 ans	4,9 ans
Volatilité annualisée	67 %	93 %
Taux de dividende	-	-
Juste valeur moyenne pondérée par option	0,14 \$	0,67 \$

La volatilité annualisée est basée sur les données historiques pour la Société. La juste valeur des options d'achat d'actions est amortie sur la période d'acquisition des droits, en tenant compte des renoncations prévues. Les options d'achat d'actions émises durant les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018 peuvent être levées au prix de clôture des actions ordinaires le jour précédant la date d'attribution.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

17. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Les options d'achat d'actions en circulation au 30 juin 2019 sont réparties de la façon suivante :

Prix de levée (\$)	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options pouvant être levées	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée (années)
0,25	890 302	890 302	1,49
0,30	7 369 000	-	4,99
0,45	415 371	415 371	0,66
0,46	129 251	129 251	1,70
0,64	840 000	840 000	0,68
0,89	143 600	95 733	2,73
0,90	455 200	154 067	3,65
0,96	2 372 333	847 932	3,38
0,98	1 266 300	867 068	2,60
	13 881 357	4 239 724	

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, les charges de rémunération fondée sur des actions se sont élevées à 964 947 \$ (1 523 387 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018), dont un montant de 822 993 \$ a été imputé à l'état de la perte et de la perte globale (1 389 666 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018), tandis qu'un montant de 112 454 \$ a été capitalisé à la rubrique « Construction en cours » (71 329 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018) et un montant de 29 500 \$ a été capitalisé dans les actifs d'exploration et d'évaluation (62 392 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018). La contrepartie de ces coûts est portée au crédit du surplus d'apport.

Unités d'actions différées, avec restrictions et liées au rendement

La Société a mis en place un régime d'intéressement à long terme (le « régime ILT ») pour les employés et les consultants de la Société. Le régime ILT prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires sous la forme d'unités d'actions avec restrictions (« UAR »), d'unités d'actions différées (« UAD »), et d'unités liées au rendement (« ULR »). Les, UAD et ULR peuvent être réglées en trésorerie ou en actions ordinaires entières, à la discrétion de la Société. Le nombre maximal d'actions réservées pour l'émission ne devrait pas dépasser 2 500 000 actions. Il n'y avait aucune UAR, ni UAD, ni ULR en circulation aux 30 juin 2019 et 2018.

Durant les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018, aucune UAR n'a été attribuée dans le cadre du régime ILT. Durant l'exercice terminé le 30 juin 2019, aucune UAR dont les droits étaient acquis (16 666 UAR durant l'exercice terminé le 30 juin 2018). Pour les UAR dont les droits étaient acquis durant l'exercice terminé le 30 juin 2018, ils ont été réglés en trésorerie, pour un montant total de 14 999 \$.

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, la charge de rémunération fondée sur des actions en lien avec le régime ILT était nul (1 010 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018).

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

18. Impôts sur le résultat

Un rapprochement des impôts sur le résultat aux taux statutaires (26,6 %) et des impôts comptabilisés pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 (26,7 % pour l'exercice terminé le 30 juin 2018) est présenté ci-dessous :

	2019	2018
	\$	\$
Perte nette avant les impôts sur le résultat	(8 764 258)	(3 841 250)
Recouvrement d'impôt anticipé	(2 331 000)	(1 026 000)
Écart permanent	922 000	(527 000)
Impact des actions accréditives	665 000	3 517 000
Droits miniers provinciaux	158 000	2 743 557
Variation des écarts temporaires déductibles non comptabilisés	769 000	(1 797 000)
Autres, net	(25 000)	(167 000)
Total	158 000	2 743 557

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts différés de la Société aux 30 juin 2019 et 2018 sont décrites ci-dessous :

	2019	2018
	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôts différés		
Droits miniers provinciaux	(9 477 000)	(9 319 000)
Actifs d'exploration et d'évaluation	6 831 000	(3 345 000)
Immobilisations corporelles	(19 645 000)	(9 869 000)
Frais d'émission d'actions	177 000	641 000
Pertes autres qu'en capital	12 637 000	12 573 000
Passifs d'impôts différés	(9 477 000)	(9 319 000)

Suivant le dépôt en juin 2016 des résultats positifs de l'évaluation économique préliminaire sur le projet Horne 5 et la finalisation d'étude de faisabilité, la Société a annoncé l'intention de procéder au développement du projet Horne 5. Puisque la Société entend désormais réaliser la valeur comptable de ses actifs et régler la valeur comptable de ses passifs par le biais de l'utilisation de ses actifs d'exploration et d'évaluation, elle a comptabilisé un passif d'impôts différés relativement aux droits miniers provinciaux.

Les principaux éléments des écarts temporaires déductibles, des pertes fiscales inutilisées reportées et des crédits d'impôts inutilisés reportés qui n'ont pas été inclus aux bilans des 30 juin 2019 et 2018 sont présentés ci-dessous :

	2019	Date d'échéance	2018	Date d'échéance
	\$		\$	
Crédit d'impôt à l'investissement	71 000	2034	71 000	2034
Frais d'émission d'actions	-	-	1 029 000	-
Pertes autres qu'en capital	3 873 000	2038 à 2039	-	-
Avantage fiscal des droits miniers provinciaux	9 477 000	Aucune échéance	9 319 000	Aucune échéance

19. Perte nette par action

La perte nette de base et diluée par action pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 a été calculée en fonction de la perte nette attribuable aux actionnaires de 8 922 258 \$ (6 584 807 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018) et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 de 198 598 333 (184 869 855 pour l'exercice terminé le 30 juin 2018). En raison des pertes nettes pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives ont été considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action pour ces périodes.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

20. Gestion du capital

La structure du capital de la Société au 30 juin 2019 se compose de capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires sous la forme de capital émis et de réserves de capitaux propres.

La Société gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction des fonds disponibles afin de financer l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières. Le conseil n'établit pas de critères quantitatifs sur le rendement du capital pour sa gestion, mais se fie plutôt sur l'expertise des dirigeants de la Société pour assurer le développement futur de l'entreprise. La Société n'est pas soumise à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Les propriétés dans lesquelles la Société détient présentement des intérêts sont à l'étape de la mise en valeur ou de l'exploration et de l'évaluation, de telle sorte que la Société dépend de sources de financement externes pour la poursuite de ses activités. Pour être en mesure de réaliser les activités de mise en valeur, d'exploration et d'évaluation prévues et s'acquitter de ses frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement existant et amassera de nouvelles sommes de financement au besoin. La Société continuera d'évaluer de nouvelles propriétés et cherchera à acquérir des intérêts dans d'autres propriétés si elle juge que ces dernières présentent suffisamment de potentiel géologique et économique et si elle dispose de ressources financières adéquates pour le faire.

La direction révisé son approche en matière de gestion du capital sur une base continue et est d'avis que cette approche est raisonnable, compte tenu de la taille de la Société. Il n'y a eu aucun changement significatif dans les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital durant les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018. Les changements de capital sont décrits à l'état des variations des capitaux propres.

21. Transactions entre parties liées et impliquant les principaux dirigeants

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et les membres de la haute direction de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018 :

	2019	2018
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel ⁽¹⁾	1 585 236	2 539 311
Rémunération fondée sur des actions	763 398	1 358 172
	2 348 634	3 897 483

⁽¹⁾ Inclut les honoraires de consultation.

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous :

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2019, un montant de 1 302 518 \$ (2 724 788 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018) a été facturé par Osisko pour des services professionnels et la location de bureaux, dont un montant de 226 785 \$ (1 356 590 \$ au 30 juin 2018) était inclus dans les comptes créditeurs et frais courus au 30 juin 2019. Ces services ont été rendus à la Société dans le cours normal des affaires et à la valeur d'échange, soit le montant établi et accepté par les parties liées.

Le 30 mai 2016, la Société a contracté un prêt auprès d'Osisko, qui n'engendrait pas d'intérêt au 31 mai 2018 (note 11). Le prêt a été remboursé le 27 février 2019 et, par conséquent, les intérêts payables sur le prêt étaient nuls au 30 juin 2019 (1 493 147 \$ au 30 juin 2018). La charge d'intérêt sur le prêt pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 était nulle (707 454 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018).

Le 10 septembre 2018, la Société a clôturé le prêt garanti de septembre avec Osisko (note 13). Le prêt garanti de septembre a été remboursé le 27 février 2019 et, par conséquent, les intérêts payables sur le prêt garanti de septembre étaient nuls au 30 juin 2019. La charge d'intérêt du prêt garanti de septembre pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 est de 327 142 \$.

Le 22 février 2019, la Société a contracté un prêt garanti auprès d'Osisko (note 13). Au 30 juin 2019, la charge d'intérêt sur le prêt garanti s'élevait à 240 988 \$ et est incluse dans les comptes créditeurs et frais courus au bilan. La charge d'intérêt engagée sur le prêt garanti pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 totalisait 240 988 \$ et est incluse à l'état de la perte et de la perte globale.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

21. Transactions entre parties liées et impliquant les principaux dirigeants (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, la Société a fourni des services professionnels d'un montant total de 525 000 \$ à des sociétés associées à Osisko (montant nul pour l'exercice terminé le 30 juin 2018), qui ont été comptabilisés au recouvrement des coûts à l'état de la perte et de la perte globale.

22. Juste valeur des instruments financiers

La Société n'avait aucun actif financier ni aucun passif financier évalué à la juste valeur au bilan en date du 30 juin 2019 et 2018.

Les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan se composent de la trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes créditeurs et frais courus, du prêt et du prêt garanti. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable respective en raison de leur nature à court terme.

23. Renseignements supplémentaires sur les états des flux de trésorerie

	Exercice terminé le 30 juin 2019	Exercice terminé le 30 juin 2018
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes créditeurs et frais courus		
Début de l'exercice	17 360 519	3 309 234
Fin de l'exercice	1 459 782	17 360 519
Dépenses engagées sur les actifs d'exploration et d'évaluation incluses dans les comptes créditeurs et frais courus		
Début de l'exercice	3 652 179	1 748 818
Fin de l'exercice	-	3 652 179
Frais d'émission d'actions inclus dans les comptes créditeurs et frais courus		
Début de l'exercice	28 734	158 523
Fin de l'exercice	-	28 734
Amortissement capitalisé	32 407	55 809
Produit d'intérêt reçu	91 738	425 092
Autre actif non courant inclus dans les comptes créditeurs et frais courus		
Début de l'exercice	-	-
Fin de l'exercice	354 532	-

24. Risques financiers

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché (incluant le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidités. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur le rendement de la Société.

La gestion du risque est effectuée conformément à des politiques approuvées par le conseil. Le conseil fournit des directives générales en matière de gestion du risque, ainsi que des politiques couvrant certains secteurs spécifiques comme le risque de change, le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et d'instruments financiers non dérivés, et le placement des surplus de liquidités.

(a) Risques de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte survienne en raison des variations des facteurs de marché comme les taux de change et les prix des matières premières.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

24. Risques financiers (suite)

(a) Risques de marché (suite)

(i) Risque de change

La Société est exposée au risque de change découlant de son exposition à d'autres monnaies, principalement au dollar américain.

La Société détient de la trésorerie en dollars US, ainsi que des comptes créditeurs et frais courus libellés en dollars américains, et peut donc subir des gains et des pertes de change. La Société n'utilise aucun dérivé pour atténuer son exposition au risque de change.

Aux 30 juin 2019 et 2018, les soldes en devises étrangères étaient négligeables, de telle sorte que l'impact d'une variation des taux de change ne serait pas significatif.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société au risque de crédit sont la trésorerie, la trésorerie affectée et les sommes à recevoir. La Société réduit son risque de crédit en plaçant la trésorerie et la trésorerie affectée auprès de banques à charte canadiennes. Dans le cas des sommes à recevoir, la Société réalise une analyse de crédit.

La valeur comptable des soldes bancaires représente l'exposition maximale au risque de crédit de la Société.

(c) Risque de liquidités

Le risque de liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidités en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, en prenant en compte les besoins liés à ses engagements financiers et ses propriétés minières et en faisant concorder les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. Le conseil révisé et approuve toutes les transactions matérielles hors du cours normal des activités, y compris les offres de fusion, les acquisitions ou d'autres investissements ou désinvestissements majeurs. Au 30 juin 2019, la trésorerie se composait de soldes bancaires. Comme décrit à la note 1, les liquidités de la Société au 30 juin 2019 ne seront pas suffisantes pour honorer ses obligations, ses engagements et ses dépenses budgétées jusqu'au 30 juin 2020.

En plus des engagements contractuels déjà divulgués (note 8), le tableau suivant présente les engagements contractuels au 30 juin 2019 :

	Moins d'un an	Entre un et trois ans	Plus de trois ans
	\$	\$	\$
Comptes créditeurs et frais courus	3 881 035	-	-
Prêt garanti, incluant les intérêts relatifs	10 600 000	-	-

Le tableau suivant présente les engagements contractuels au 30 juin 2018 :

	Moins d'un an	Entre un et trois ans	Plus de trois ans
	\$	\$	\$
Comptes créditeurs et frais courus	24 271 120	-	-
Prêt garanti, incluant les intérêts relatifs	11 493 147	-	-

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

25. Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel organise et gère les activités de l'entreprise en un seul secteur d'exploitation, qui consiste en l'acquisition, l'exploration et le développement des propriétés minières au Canada. Tous les actifs et les charges de la Société sont attribuables à cet unique secteur d'exploitation. Les activités et les actifs de la Société sont tous situés au Canada.

26. Engagements

La Société s'est engagée à effectuer des paiements minimums en vertu de contrats de location à long terme pour des espaces et des équipements de bureau, lesquels viennent à échéance au plus tard en 2021. Au 30 juin 2019, les paiements minimums résiduels en vertu de ces contrats de location étaient de 205 000 \$, répartis de la façon suivante :

	Exercices se terminant le 30 juin \$
2020	154 000
2021	51 000
	<u>205 000</u>